



# L'Actu CAHAGNAISE

## Lettre d'information municipale

Décembre 2025 / Janvier 2026

N° 233

### SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Les actus municipales
- Les infos municipales
- Le mot des Assos

### HORAIRES

Lundi :	<b>9h – 12h</b>
Mardi :	<b>9h – 12h</b>
	et <b>16h – 19h</b>
Jeudi :	<b>9h – 12h</b>
Vendredi :	<b>9h – 12h</b>

### ADRESSE

6 route d'Aunay S/ Odon  
14240 CAHAGNES

### CONTACTS

Téléphone : 02.31.77.58.46  
Email : mairie@cahagnes.fr  
Facebook : Mairie de Cahagnes  
Site internet : [www.cahagnes.fr](http://www.cahagnes.fr)

### NUMÉROS D'urgences

Pompiers : 18  
Gendarmerie : 17  
Urgences médicales : 15  
SOS violences conjugales : 39.19  
Infos COVID : 116.117

### *Le Mot du Maire*

Chères Cahagnaises, chers Cahagnais,

L'année 2026 a débuté avec un important épisode neigeux et une tempête de niveau d'alerte orange, la tempête Goretti, qui ont généré des dégâts sur la commune et chez des particuliers, des coupures d'électricité ont duré jusqu'à 3 jours dans certains hameaux. Les services de ENEDIS ont fait leur maximum pour rétablir le courant malgré les nombreuses interventions dans tout le département. Des équipes de différentes régions de France sont venues prêter assistance. Nous rappelons l'importance de signaler les situations d'urgence vitale à la mairie afin de pouvoir anticiper et alerter en priorité les personnes vulnérables impactées.

Compte tenu des échéances électorales les 15 et 22 mars prochain, ce bulletin d'informations sera certainement le dernier du mandat. L'agenda 2026 vous a été distribué avec l'Actu Cahagnaise début décembre 2025.

Les élections municipales 2026 auront lieu à la salle polyvalente de 8h à 18h. N'oubliez pas de vérifier que vous êtes bien inscrits sur les listes électorales si vous voulez voter (rappel des consignes d'inscription et de vote par procuration ci-après).

La cérémonie des voeux a eu lieu le 16 janvier 2026 et a réuni comme chaque année, bon nombre d'habitants, d'entreprises et d'associations venus partager un moment convivial. Les participants ont pu découvrir les évènements de l'année 2025 en images.

Le budget communal et le budget du CCAS sont en cours d'élaboration.

Les affaires courantes seront gérées jusqu'à la mise en place de la future équipe municipale.

L'ensemble des élus vous réitère leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Très belle et heureuse année 2026 à toutes et tous.

Guillaume DUJARDIN

### Vos référents communaux :

Voirie : Guillaume DUJARDIN ..... Tél : 06.81.64.06.23  
Eau : Jean Marie MAHIEU..... Tél : 06.29.70.82.46  
Électricité : Sébastien KOSLOFF ..... Tél : 06.62.54.02.25  
Logements communaux : Pascale GASNIER-MENANTEAU.... Tél : 06.08.07.39.70  
Groupe scolaire : Mme Karine FRANÇOIS ..... Tél : 06.58.66.82.87  
Frelons asiatiques : M. Philippe LEMARDELÉ ..... Tél : 06.19.33.01.80

# *Les Actus*

## MUNICIPALES

### RÉUNION DE CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2025

#### Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, M Jean-Marie MAHIEU, M. Sébastien KOSLOFF, conseillers municipaux ;

#### Étaient absents et représentés :

Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND ;  
M. Antoine HAY a donné pouvoir à M. Guillaume DUJARDIN ;

Était absente et excusée : Mme Catherine MOUTEL.

Étaient absents : Mme Hélène MOREAU et M. Jean-Luc TALLEC.

### RÉUNION DE CONSEIL DU 13 JANVIER 2026

#### Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Hélène MOREAU et M. Jean-Luc TALLEC, conseillers municipaux ;

### CANTINE

#### **Validation de la phase projet cantine :**

Rappel de l'objectif : rénover la salle de restauration scolaire actuelle, faire une extension pour une salle multi-activités à usage associatif et bénéficier d'un gain énergétique de 56%.

Quelques points techniques ont été revus avant le dépôt du permis de construire, à savoir :

- Inversion de la toiture côté salle maternelle (validé en avril).
- Remplacement de la porte donnant sur l'extérieur du local pause par une fenêtre à la demande des agents.
- Ajout d'une porte entre la salle de pause des agents et la salle de réfectoire élémentaire à la demande des agents.
- Modification de l'agencement du WC PMR suite à la demande de la DDTM.
- 2 Vélux office réunis en 1 grand chevêtre.
- Redécoupage des menuiseries pour un usage plus facile et pérenne des ouvrants.
- Modification du type de dallage pour limiter la profondeur des nouvelles fondations et éviter de déstabiliser les existantes.
- Décalage du local CTA (Central de Traitement d'Air) extérieur pour faire cheminer l'ensemble des gaines à l'intérieur des plafonds, et plus en terrasse, afin de permettre un entretien plus facile et une meilleure pérennité dans le temps ; en conséquence, les ouvertures dans la salle de restaurant dans l'angle sud-ouest ont été modifiées.
- Remplacement du support d'étanchéité bois (OSB) par un bac acier pour une meilleure pérennité dans le temps sur l'ensemble des couvertures.

Le marché de travaux se fera via une procédure adaptée allotie en 13 lots.  
Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>RÉNOVATION ET EXTENTION CANTINE SCOLAIRE / SALLE MULTI-ACTIVITÉS</b>	
<b>DEPENSES PREVISIONNELLES HT</b>	
ÉTUDES	93 382,00 €
TRAVAUX	922 900,00 €
PSE	32 800,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 049 082,00 €</b>

<b>RÉNOVATION ET EXTENTION CANTINE SCOLAIRE / SALLE MULTI-ACTIVITÉS</b>		
<b>RECETTES PREVISIONNELLES HT</b>		
	<b>TOTAL</b>	
	Montants	%
FONDS VERT	103 200,00 €	
DETR	246 556,22 €	
APCR+	140 000,00 €	
<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<b>489 756,22 €</b>	<b>47%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>559 325,78 €</b>	<b>53%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 049 082,00 €</b>	

Le Conseil Municipal a approuvé le projet en phase études de projet PRO et le plan de financement prévisionnel HT à la majorité (11 voix pour et 1 abstention).

## **Déménagement provisoire cantine**

Compte tenu des nouvelles dégradations du bâtiment actuel et pour préserver la sécurité des élèves et du personnel, il a été décidé d'installer la cantine dans la salle Edeline au retour des vacances de février.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Modification de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique principal de 1ère classe ;**

Compte tenu du nombre croissant de locations de la salle polyvalente et de l'entretien des classes des écoles maternelle et élémentaire pendant les vacances d'été (passage de l'autolaveuse dans chaque classe), la durée hebdomadaire de travail de l'agent d'entretien polyvalent à temps non complet (31,65/35ème) ne suffit pas et génère le paiement de 100 heures supplémentaires par an. Il a donc été proposé de porter à compter du 01 janvier 2026, de 31,65 heures (temps de travail initial) à 34,59 heures (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Adopté à l'unanimité.

### **Mise en œuvre du compte personnel de formation ;**

La prise en charge financière des frais de formation par la collectivité correspond à la participation aux frais pédagogiques à hauteur de 40% dans la limite de 400€ par an et par agent.

Les frais annexes occasionnés par les déplacements ne seront pas pris en charge par la collectivité. Formations éligibles : acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'évolution professionnelle. L'obtention d'un diplôme qui ne s'inscrirait dans aucune perspective professionnelle ne peut être considérée comme éligible au compte personnel de formation.  
Adopté à l'unanimité.

## AMÉNAGEMENT DU BOURG

### **Demande de financement APCR+ pour le projet d'aménagement du centre-bourg de Cahagnes (tranche ferme);**

Le Conseil Municipal a sollicité la conclusion d'un contrat APCR+ de deux ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2026-2027 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessous (adopté à l'unanimité) :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Objets	Montant HT	%
Etudes	92 423,37€	DETR	132 540,66€	27.80%
Travaux	315 372,85€	Amendes de police	40 000,00€	8.39%
Bande de roulement	68 975,00€	APCR+	85 000,00€	17.83%
		ARD (bande de roulement)	68 975,00€	14.47%
		Commune	150 255,56€	32.52%
TOTAL	476 771.22€	TOTAL	476 771.22€	100%

### **Demande de subvention au titre des amendes de police ;**

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de la tranche ferme pour un montant prévisionnel de 476 771,22 € HT, s'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2026 et les inscrire au budget en section d'investissement et autorise le Maire à solliciter une subvention de 40 000 € (plafond) auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Adopté à l'unanimité.

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde a été acté par arrêté du 15 janvier 2026.

Un exercice fictif a été réalisé au préalable le samedi 10 janvier matin en mairie avec l'ensemble des acteurs désignés de la cellule de crise.



# *Les Infos* **MUNICIPALES**

## AGENDA

- 10 février : conseil municipal
- 07 mars : Loto organisé par l'APE à la salle polyvalente
- 08 mars : Belote organisée par l'APE à la salle polyvalente
- 10 mars : Permanence des opérateurs fibre à la mairie de 16h00 à 18h00
- 15 mars : élections municipales
- 03 mai : Trail de la Vallée de Craham organisé par le Comité des Fêtes

## NOËL ET VOEUX

### **Pot des agents**

A l'approche des fêtes de fin d'année, un pot a été organisé en faveur des agents communaux le 16 décembre à la cantine. A cette occasion un coffret de bouteilles accompagné de chocolats leur a été remis.

Cela a été l'occasion de mettre en avant, Séverine LENOURRICHEL, secrétaire comptable de la commune depuis 7 ans qui est partie pour de nouveaux projets professionnels. Elle a été vivement remerciée pour son investissement sans faille au sein de la collectivité. Elle est remplacée par Tyfaine HALDER à qui nous souhaitons la bienvenue.



### **Vœux du Maire**

La cérémonie a eu lieu à la salle polyvalente le 16 janvier à 19h.

Près de 150 habitants ont pu participer à ce moment convivial.



## ÉLECTIONS MUNICIPALES - PROCURATIONS

Elles auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026 à la **salle polyvalente**.

Les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de six ans au suffrage universel direct par les électeurs inscrits sur les listes électorales.

Pensez à vérifier que vous êtes bien inscrits sur les listes électorales.

Dates limites d'inscription : 4/02/2026 (inscription en ligne) et 6/02/2026 (inscription en mairie ou par courrier).

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00 et les permanences seront assurées par :

<b>Dimanche 15 mars matin</b>	<b>Dimanche 15 mars après-midi</b>	<b>Dimanche 22 mars matin</b>	<b>Dimanche 22 mars après-midi</b>
Guillaume DUJARDIN	Pascale GASNIER MENANTEAU	Guillaume DUJARDIN	Sandra LEMARCHAND
Sandra LEMARCHAND	Jean Marie MAHIEU	Pascale GASNIER MENANTEAU	Philippe LEMARDELÉ
Mickaël HAUSSIN	Emmanuelle BEIGNON	Mickaël HAUSSIN	Antoine HAY
Karine FRANÇOIS	Sébastien KOSLOFF	Karine FRANÇOIS	Sébastien KOSLOFF

## **Vous pouvez désormais faire une demande de procuration 100 % en ligne**

Désormais, il est possible lors de tous les scrutins d'établir ou de résilier entièrement en ligne une procuration, sans avoir à vous déplacer dans un commissariat de la police nationale, une brigade de gendarmerie, **à condition de disposer d'une identité numérique certifiée par France Identité**. Vous pourrez donc utiliser ce dispositif lors des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

### **Rappel**

Lorsque vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour d'un scrutin, vous pouvez charger un autre électeur d'y aller pour voter à votre place.

Vous êtes libre de désigner la personne que vous souhaitez pour voter à votre place, sauf exceptions ([les personnes placées sous tutelle](#) qui ne peuvent pas désigner certaines personnes de leur entourage, etc.). Vous pouvez ainsi **désigner une personne qui est inscrite sur la liste électorale d'une autre commune** que vous. Le jour du scrutin, l'électeur que vous avez désigné devra se rendre dans votre bureau de vote, pour voter à votre place. Cet électeur ne peut pas détenir plus d'une procuration établie en France.

## **Comment obtenir une identité numérique certifiée France Identité ?**

Pour obtenir une identité numérique certifiée France identité, vous devez dans l'ordre :

- télécharger l'application France Identité sur votre téléphone portable ;
- effectuer une demande de certification de votre identité numérique depuis l'application ;
- suivre les instructions délivrées au sein de l'application (confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, effectuer [une lecture en NFC de votre carte d'identité](#)).

À l'issue de cette démarche, un QR code est généré. Vous devez ensuite vous rendre dans une des mairies proposant la certification d'identité, muni de votre carte d'identité et de votre téléphone portable. Vous devez y présenter le QR code généré par l'application France Identité.

Vous pouvez retrouver **la liste des mairies vous permettant de faire certifier votre identité numérique**, ainsi que les modalités d'accès appliquées dans la mairie de votre choix (avec ou sans rendez-vous), [sur le site de France Identité](https://france-identite.gouv.fr/identite-numerique-certifiee/) : <https://france-identite.gouv.fr/identite-numerique-certifiee/>

### **À noter**

Pour créer votre identité numérique France Identité, vous devez être majeur, disposer d'un [téléphone portable compatible](#) et du nouveau modèle de carte d'identité.

Vous pouvez demander, sous conditions, [un renouvellement anticipé de votre carte d'identité pour bénéficier de l'identité numérique](#).

## **Comment établir ou résilier votre procuration de façon entièrement dématérialisée ?**

Pour effectuer une demande de procuration de manière totalement dématérialisée, vous devez :

- récupérer le numéro d'électeur et la date de naissance de la personne qui va voter à votre place (ou connaître ses prénoms, son nom, sa date de naissance et la commune dans laquelle il vote) ;
- vous rendre sur le téléservice [maprocurement.gouv.fr](http://maprocurement.gouv.fr) et vous identifier en utilisant FranceConnect ;
- suivre les instructions qui vous sont données pour établir votre procuration ;
- vous authentifier, à la fin de la procédure, avec votre identité numérique certifiée.

Au sein du téléservice « Maprocurement », vous pouvez également résilier une procuration de manière totalement dématérialisée en :

- cliquant sur la section « résilier ma procuration » ;
- indiquant votre commune ou votre consulat de vote ;
- vous authentifiant, à la fin de la procédure, avec votre identité numérique certifiée.

Dans le cadre de ces 2 démarches, vous recevez un courriel du téléservice « Maprocurement » dès l'enregistrement de votre demande par votre commune ou votre consulat de vote.

**Si vous ne disposez pas d'une identité numérique certifiée par France Identité**, vous pouvez effectuer une demande de procuration de manière partiellement dématérialisée.

Dans ce cadre, vous déposez pareillement une demande de procuration via le téléservice [maprocurement.gouv.fr](http://maprocurement.gouv.fr). Ensuite, au lieu de vous authentifier avec votre identité numérique certifiée, vous devez faire valider votre demande en vous rendant en personne dans un commissariat de la police nationale, une brigade de gendarmerie, ou à l'étranger au sein d'une ambassade ou d'un consulat français. Vous devez y présenter une pièce d'identité et la référence de votre demande de procuration (cette référence vous est transmise par courriel après que vous ayez effectué votre demande sur le téléservice « Maprocurement »).

Vous pouvez retrouver **les démarches à effectuer pour une demande de procuration via [le formulaire papier](#)**, sur la fiche pratique [« Vote par procuration »](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604> (section « comment faire une procuration de vote ? »).

Toutes les informations à retrouver sur <https://www.service-public.fr>

## **ACTIVITÉS SOLIDARITÉ SENIORS UNISCITÉ**



Laurine et Adrien, nos jeunes en service civique animent les activités collectives **à l'annexe située 2 rue Alexis de Tocqueville les jeudis à 14 h 00**.

Ils vous accueillent les 05 février – 26 février – 12 mars - 26 mars – 23 avril – 23 avril – 07 mai – 28 mai.

Ils sont aussi à votre disposition pour des moments d'échanges et de loisirs, des balades, sorties culturelles ou jeux, une aide numérique selon vos envies. C'est gratuit. Renseignez-vous auprès de Claudia VERDUN au 07. 67.04.60.71

## ÉTAT CIVIL 2025

Certains noms ont été volontairement omis afin de respecter la volonté des intéressés.

### Naissances

Nous sommes heureux d'avoir accueillis 15 nouveaux nés à Cahagnes en 2025 dont :

Jeanne BACON	Ézio RENOUF	Albane DUJARDIN
Gaston TRIBOULET	Alicia THOMASSE	Maélya LAIR
Arya GUILLOT	Albane DUVAL	
Maya LÉVÈQUE	Joy FRANÇOISE	



### Baptêmes civil

Nous avons célébré 5 baptêmes civils :

Adèle CORVAISIER	Raphaël LEBRET
Ethan COMBE HENRIO	Rafaël GUILLOT
Arya GUILLOT	



### Mariages

Nous avons eu la joie de célébrer 5 mariages, dont :

Mme Réjane GILLOT et M. Pascal LANGLOIS  
Mme Nina BLANC et M. Marius LECONTE



### Décès

9 personnes habitants Cahagnes et 14 personnes nées à Cahagnes mais domiciliées dans une autre commune, nous ont quittées l'année dernière.

Nous avons une pensée toute particulière pour elles et pour leur familles :

Alain LALU  
Marie-Josèphe SÉNÉCHAL  
Joël ACHARD de LELUARDIÈRE  
Albert LECHEVALIER  
Jean-Claude BATAILLE  
Hélisabeth GEFFROY née MAUDUIT  
Nadine COLLEVILLE  
Père François POTTERIE  
Roland ADAM  
Benoit LEBRET  
Pierre BIDEL  
Marc CLOSMÉNIL

Gisèle BERTRAND née BAHIER  
Roger LARUE  
Eugène LEPOULTIER  
Michel LEROUX  
Jean MARIE  
Colette COLLEVILLE  
Thérèse LECOT  
Roger MORIN  
Jacques MARTIN  
Claire AVISSE née OUDIN  
Josiane GIBERT née KERLANÉ



## BACS JAUNES



Tous les foyers de la commune ont été dotés d'un bac jaune par Pré Bocage intercom.

Nous vous invitons à installer un « kit tempête » afin d'éviter l'ouverture du bac par le vent et l'envol des déchets.

C'est un simple tendeur dans un tube en plastique qui maintient le couvercle accroché au bac : simple et efficace !

## INFO BRUITS

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU CALVADOS DU 21 NOVEMBRE 2008 indique :

« Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit ».

« **Tous travaux** tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, **ne peuvent être effectués que** :

- **de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 du lundi au vendredi inclus ;**
- **de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis ;**
- **de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.**

Nous vous remercions de bien vouloir respectez ces horaires.

## ABOIEMENTS DE CHIENS : RESPECT DU VOISINAGE

Les aboiements répétés ou prolongés de chiens peuvent constituer une nuisance sonore importante et perturber la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Même s'ils sont souvent involontaires, ces bruits peuvent être source de tensions et nuire au bien-vivre ensemble.



La municipalité rappelle que chaque propriétaire ou détenteur d'un animal est responsable des troubles que celui-ci peut occasionner. Il appartient donc à chacun de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les aboiements excessifs, notamment en cas d'absence prolongée, d'ennui ou de manque de surveillance.

Adopter des gestes simples (éducation de l'animal, aménagement de son environnement, présence suffisante, recours à des professionnels si nécessaire) permet de prévenir ces nuisances et de préserver des relations de voisinage harmonieuses.

## RECENSEMENT CITOYEN

### POPULATION CONCERNÉE

Tous les jeunes français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur **16ème anniversaire**.

Les personnes devenues françaises entre 16 ans et 25 ans = doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française, ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée, et la fin du mois suivant.

### OÙ SE FAIRE RECENSER

- à la mairie du domicile,
- au consulat de résidence habituelle à l'étranger.

### DOCUMENTS À APPORTER

- carte nationale d'identité,
- livret de famille des parents,
- justificatif de domicile des parents, de moins de 6 mois.

## CONSÉQUENCES DU RECENSEMENT

Il permet d'obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un examen ou à un concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, CAP, BEP, ...).

Il facilite l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

Il permet la convocation du jeune à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

## FIBRE : PERMANENCES OPÉRATEURS

La délégation de service public **Altitude Infra Calvados** a pour missions :

- Coordonner la construction du Réseau Fibre Calvados Normandie
- Assurer la gestion et la commercialisation auprès des opérateurs présents sur le réseau
- Exploiter, en assurant la maintenance du Réseau Fibre Calvados Normandie.

Afin de pouvoir répondre aux interrogations des administrés qui n'ont pas encore franchi le pas et anticiper l'arrêt du cuivre, Altitude Infra Calvados propose d'organiser une **Permanence Fibre** à la mairie de Cahagnes en présence d'opérateurs.

The flyer features the logos of Altitude Infra Calvados and Fibre Calvados Normandie. It includes a megaphone icon and the text "LA FIBRE EST DISPONIBLE". The event details are: "Permanence Opérateurs à Cahagnes, Mardi 10 mars 2026 de 16H à 18H". A callout box says "Rencontrez les opérateurs!". A QR code is provided for more information. Logos for Plan France Très Haut Débit, Union Européenne, and Normandie are at the bottom left. Logos for Calvados Département and Altitude Infra are at the bottom right.

Rendez-vous le mardi 10 mars 2026 de 16h00 à 18h00 à la mairie.

# *Le mot des assos*

## L'Amicale de la Gym volontaire

Le 15 janvier l'association de la gym volontaire s'est réunie pour la galette des rois. Nous avons reçu la visite de Mr le Maire. L'après-midi s'est terminée par des jeux (cartes, jeux de société etc...)

L'amicale de la gym compte 5 nouveaux adhérents cette année. Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre. Nous nous réunissons tous les mardis au gymnase de 10h à 11h30

Au programme également ce printemps : une journée à Paris avec déjeuner sur la Seine et visite de Notre Dame et notre repas annuel.

Contacts :06.8645.00.77 ou 06.59.65.60.26



## Le comité des fêtes de Cahagnes

remercie l'ensemble des participants du téléthon 2025.

Grâce aux 216 tours (en courant et en marchant) réalisés dans Cahagnes, soit plus de 300 kms, aux crêpes et aux boissons consommées par les habitants et au don du club de foot AS Cahagnes : un montant de 510 euros à était reversé à l'AFM Téléthon.



Le comité des Fêtes organise, la 2ème édition, du Trail de la Vallée de Craham.

Inscriptions, Tarifs, Horaires précis et Règlements : prochainement sur :

<https://www.normandiecourseapied.com>

Ce trail aura lieu le dimanche 03 mai 2026.

Départs des Courses vers 10h15.

Venez participer pour découvrir le trail ou confirmer votre expérience sur un parcours 100% naturel autour des étangs et dans les bois du Centre de Loisirs de la Vallée de Craham (14240 Cahagnes).

3 Distances sont proposées (sur une boucle de 3Kms) :

- 6Kms en Solo,
- 9 Kms en Solo,
- 15 Kms en Solo ou Duo.

En Duo (équipe de 2 coureurs) :

le coureur N°1 effectue les tours 1 et 3,  
le coureur N°2 effectue les tours 2 et 4,  
le dernier tour s'effectue avec les 2 coureurs.



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE – IMPRIMÉ PAR NOS SOINS.